



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

STAPS

Question écrite n° 43583

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation difficile dans les filières STAPS à l'université. Le 24 novembre 2021, une nouvelle mobilisation nationale des étudiants et professeurs dénonçait le manque de moyens dans la filière. Alors qu'elle jouit d'un succès de plus en plus important, avec un bon taux d'insertion professionnelle des diplômés, les conditions d'enseignements ne cessent de se dégrader. D'une part, le nombre d'étudiants a augmenté de 100 %, passant de 33 000 à 66 000, tandis que le nombre de professeurs d'uniquement 30 % depuis 2009. Ce manque d'effectifs conduit à un nombre trop important d'étudiants dans les amphithéâtres, mais aussi en travaux dirigés avec parfois une soixantaine d'élèves par cours. Pour compenser ce besoin en professeurs, les facultés ont régulièrement recours aux vacataires, entraînant une rupture d'égalité dans la profession. Les installations sportives, nécessaires à l'enseignement, sont souvent vétustes ou obsolètes. Certains cours ont lieu dans des préfabriqués. La loi ORE de mars 2018 avait pourtant promis une enveloppe de 13,4 millions d'euros pour la filière, en échange de l'augmentation de la capacité d'accueil. Cependant, avec l'autonomisation des universités, cette somme s'est retrouvée fléchée ailleurs par les conseils d'administration. Finalement, les syndicats étudiants estiment qu'uniquement la moitié de la somme a été investie dans les STAPS. Une telle situation met en danger l'avenir de la filière dans l'enseignement public. Il lui demande s'il va prendre des mesures fortes et urgentes pour garantir la réussite de la filière STAPS à l'université.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43583

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 262

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)